

## ***Quel est le rôle d'un député?***

Un député représente ses citoyens à l'Assemblée nationale, vote et délibère sur les projets de loi, les motions et les dépenses publiques. De plus, son statut lui attribue le pouvoir de tenir le gouvernement responsable de ses actes et décisions. Il joue aussi un rôle de médiateur pour aider leurs citoyens à résoudre leurs problèmes avec le gouvernement. Bien entendu, le député sert également le parti politique auquel il appartient. Finalement, les députés sont généralement tenus de siéger sur une commission parlementaire permanente à l'Assemblée nationale.

Pour ma part, je suis porte-parole pour le Parti Québécois en matière de protection de la jeunesse et siège sur la Commission de la santé et des services sociaux, la commission exigeant le plus de séances à l'Assemblée nationale. Je fais également partie de la mission santé pour les régions de Laval, du Nunavik et des Laurentides. En dépit des dossiers nationaux qui m'ont été confiés, j'insiste sur la priorité que je dois accorder aux dossiers de la circonscription.

Pour débiter, la première tâche du député se situe au niveau législatif. J'analyse au quotidien des projets de loi, fais la lecture de mémoires présentés par divers groupes ou citoyens, participe aux consultations publiques (commissions parlementaires), étudie et amende les projets de loi en vue de les améliorer. Ce qui occupe la majorité de mon temps et de mon équipe, ce sont les « cas de comté ». En effet, la première mission d'un bureau de comté est de fournir de l'aide d'urgence aux citoyens du comté. Que ce soit des problèmes concernant l'aide sociale, Hydro-Québec, l'éducation, le transport, l'aide financière aux études, l'assurance-maladie, la Régie du logement, la Régie des rentes, Revenu Québec, la CSST, la SAAQ ou bien d'autres encore, mon équipe et moi travaillons à trouver des solutions concrètes à leurs problèmes. De plus, j'insiste auprès des citoyens à sentir bien à l'aise à nous consulter sur divers problèmes ou questionnements.

En outre, un député doit prendre part aux différentes activités de son comté, assister à des conseils d'administration, organiser des événements et mettre sur pied des projets pour le bénéfice des citoyens, faire des rencontres avec les divers organismes, faire des visites d'entreprises et de groupes sociaux, bref faire de la représentation pour être en mesure de connaître tous les acteurs de la circonscription de Groulx. D'ailleurs, je tiens à souligner que je voudrais bien être présent à chacune des représentation dans le comté. Or, compte tenu de mon horaire très chargé, je dois souvent faire appel à mes attachés politiques, Jean Paquette, Frédéric Morier et Jessie Poulette, pour me remplacer.

Finalement, je résumerais ainsi une partie de mon travail : non seulement s'agit-il d'être au service de tous les citoyens de Groulx, mais également de supporter le développement de la région, tant sur le plan économique, que social et communautaire.

Sur ce, je vous donne rendez-vous pour ma prochaine chronique Web !

**René Gauvreau**

Député de Groulx